

Niederanven, le 16 avril 2021

## AVIS AU PUBLIC

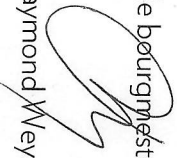
(EAU/AUT/21/0289)

Conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la société **Administration des Ponts & Chaussées – Division des travaux neufs** a adressé une demande d'autorisation portant sur la gestion des eaux dans le cadre de l'aménagement d'une plateforme de liaison entre le parking avions P10 et la future « Fuel Farm » sur le site de l'Aéroport de Luxembourg à l'Administration de la gestion de l'eau.

Le résumé de la demande est déposé pour inspection à la mairie de Niederanven, 18, rue d'Ernster, L-6977 Oberanven à partir du 16 avril 2021 pendant 15 jours.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,

  
Raymond Weydert



le secrétaire

  
Charrel Jacoby

Niederanven, le 16 avril 2021

## AVIS AU PUBLIC


(1/21/0083)

Il est porté à la connaissance du public, que la société **TWENTY30 S.C.A.** a introduit auprès de l'Administration de l'Environnement une demande d'autorisation relative à la modification de l'arrêté n° 1/19/0342 dans le cadre de l'exploitation d'un bâtiment administratif dénommé « The Wave » à Luxembourg-Kirchberg, 1, rue Lucien Thiel.

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le dossier de demande et les plans sont déposés à la maison communale de Niederanven du 16 avril 2021 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés.


Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,

  
Raymond Weydert



le secrétaire

  
Charrel Jacoby